

Demain l'Université de Strasbourg

Comité de pilotage du 19 mai 2008

Masse salariale

Au 1^{er} janvier 2009, les crédits représentatifs de la masse salariale des personnels fonctionnaires, actuellement rémunérés par la TG, seront délégués à l'UdS, en même temps que tous les autres moyens du contrat quadriennal.

Depuis plusieurs mois, une émanation de groupe UdS « Finances » travaille à la détermination des paramètres de la masse salariale actuelle des trois Universités et de l'IUFM.

Ce travail en arrive à une première phase aboutie, qui permet la présentation au Comité de Pilotage des résultats ainsi dégagés, nous dotant par voie de conséquence, d'un premier outil pour la négociation à entreprendre avec la DGES.

Ces résultats ne proviennent pas, comme on aurait pu le penser, de productions résultant de l'expérimentation du logiciel POEMS, en expérimentation nationale sur Strasbourg et deux autres sites universitaires. Malgré l'appui de l'AMUE autour de POEMS, aucun des sites expérimentaux n'est parvenu encore à exploiter cette application. Cependant, après plusieurs blocages, nous sommes en situation de faire fonctionner cette application. Après les paramétrages nécessaires, nous pourrions améliorer les résultats fournis qui proviennent à ce jour, de requêtes opérées parallèlement à l'expérimentation POEMS dans des fichiers TG (R4), retraitées sous Excel.

Si cette technique permet de se doter de bons instruments de constat sur la consistance de la masse salariale, l'élément complémentaire qu'apportera POEMS (élaborations de simulations) ne peut être suppléé par Excel.

A ce jour, nous ne disposons donc pas encore d'outil de projection de la masse salariale nous permettant de construire des scénarios budgétaires évolutifs.

Au-delà, la réflexion se poursuit sur les modalités de gestion de la paie des personnels de l'UdS. Le choix actuellement estimé le plus adapté par les groupes en charge de la question, consisterait à rester sur la logique actuelle : paie à façon assurée par la TG pour les fonctionnaires, paie gérée en interne sous ASTRE pour les personnels sur ressources UdS.

Ce choix, s'il est sécurisant puisqu'il correspond à des fonctionnements éprouvés, se heurte à deux obstacles :

- ◆ Obtenir une dérogation autorisant la production de deux **DADS-U (déclaration automatisée des données sociales unifiée)** au lieu d'une début 2010 ;
- ◆ Choix nationaux (repris par les préconisations IGAENR) s'orientant vers un recours obligatoire aux services de la TG pour l'ensemble des personnels UdS, contractuels compris.

Ces difficultés, vu les échéances, doivent faire rapidement l'objet d'un échange avec le Ministère.

Il est proposé que les Secrétaires Généraux soient mandatés par le Comité de Pilotage pour prendre les contacts nécessaires avec les responsables de la DGES et de la DAF en charge de ces questions pour :

- ◆ Négocier les dérogations nécessaires (DADS-U)
- ◆ Discuter de la méthodologie qui sera mise en œuvre pour la négociation de la masse salariale UdS (outils et documents utilisés de chaque côté, périmètre de la négociation....).